

Chaque mois, nous apporterons dans cette rubrique un dossier complet sur des événements, des conseils, des textes légaux et des informations utiles à votre activité de famille d'accueil

Ce mois ci :

La fugue

Le mois prochain :

Les modalités de remboursement de frais de transport médicaux



La lettre ouverte est une publication de l'association AFFABLE59

Directeur de la publication :
M. Jean-Paul DEGHESELLE

Rédacteur en chef :
M. Bernard DUQUENOY

La lettre ouverte est uniquement envoyée par voie numérique. Celle-ci est destinée aux professionnels et aux acteurs de l'accueil familial.

Si vous souhaitez obtenir un envoi régulier, rapprochez vous du secrétariat : Séverine TRACKOEN
affable59@gmail.com



UN MÉTIER EXIGEANT...

La fugue de l'un de vos accueillis :

Il n'est pas courant d'entendre ce genre de propos dans nos familles d'accueil ou l'accompagnement et le ratio « Accompagnant/Accueilli » est l'un des plus importants de tout hébergement social, mais cela existe néanmoins.

Comment réagir à l'urgence de cette situation ?

Avant la fugue : Éviter d'aggraver la situation lors d'une menace de fugue, ne pas opposer de réaction violente et encore moins une contrainte physique.

Après constat de la fugue : Selon l'état de santé physique ou mental de votre pensionnaire, adaptez votre réaction, évaluez un délai de temporisation avant de poursuivre la procédure (de 10 à 60 minutes, maximum).

Si votre fugueur est rentré dans les délais, faites le point sur ce qui s'est passé, parlez-en à votre médecin traitant qui prendra des mesures adaptées.

Si votre fugueur n'est pas rentré dans les délais, faites un signalement auprès du **centre 15** qui établira une fiche, chaque urgence médicale effectuée par les premiers secours médicaux est renseignée immédiatement au SAMU. Vous améliorez énormément vos chances de succès en utilisant cette méthode.

Avertissez sans tarder la gendarmerie et établissez un petit dossier de renseignements (photos, coordonnées de la tutelle et surtout le niveau de mise en danger pour lui-même et pour les autres).

Informez la tutelle ou la famille naturelle sans tarder !

Faites un compte rendu heure par heure de vos résultats et inscrivez-les dans le dossier suivi de votre pensionnaire. Traçabilité!

Dès le retour de votre accueilli, appliquez les prescriptions médicales nécessaires.

Respectez le cadre légal de notre métier, avertissez le suivi de tout événement, même mineur !

Petite astuce de grand-mère: indiquer dans les vêtements de vos pensionnaires vos coordonnées, carte de visite ou un porte-clef avec n° de téléphone.